

Djihad en prison: ces «sortants» qui terrorisent l'Etat

Mediapart, par Matthieu Suc, le 28 décembre 2020

Entre 2019 et 2022, ce sont 242 « *terroristes islamistes* » qui seront sortis de prison. Auxquels s'ajoutent au moins 327 détenus de droit commun radicalisés. L'État essaie de trouver la formule magique pour empêcher que certains ne commettent un attentat.

<https://www.mediapart.fr/journal/france/281220/djihad-en-prison-ces-sortants-qui-terrorisent-l-etat?onglet=full>

C'était un matin pâle. Le ciel était gris, l'horizon bouché par des murs et des barbelés. C'était un matin comme un autre à la maison d'arrêt de Villepinte (Seine-Saint-Denis). Jusqu'à ce que, aux environs de 9 heures ce 8 décembre 2008, une ombre franchisse les grillages branlants. Puis une deuxième, une troisième. Ils sont dix à passer ainsi de la cour de promenade du bâtiment B1 à celle du bâtiment A2. Ce n'est pas une évasion. Ils rejoignent une vingtaine de codétenus pour une prière collective en ce jour de fête religieuse. C'est l'Aïd el-Kébir.

Les prières, quel que soit le culte, sont interdites par le règlement intérieur des établissements pénitentiaires dès lors qu'elles ne sont pas pratiquées à l'intérieur des cellules ou sous l'autorité d'un aumônier. Mais, là, les surveillants n'estiment « *pas opportun d'intervenir* », écriront-ils dans un rapport, « *compte tenu du nombre de détenus participants et de leur absence d'agressivité* ».

Sur les vidéos filmées par des détenus que Mediapart a pu consulter, l'ambiance est en effet au recueillement puis à la convivialité quand les participants partagent des crêpes fourrées au chocolat, quelques gâteaux, un peu de lait et de jus de fruit. « *C'est la dernière fois que l'on se voit* », plaisante l'un d'eux, conscient qu'ils risquent de se retrouver au mitard pour avoir bravé le règlement intérieur.

Ce qui ne fait pas rire les surveillants, c'est le profil de celui qu'ils qualifient d'« *imam de fait de l'ensemble des trente-quatre détenus réunis autour de lui* ». En jogging gris clair, un chaud blouson noir et blanc sur le dos, [Boubakeur el-Hakim](#) conduit la prière. Celle-ci finie, les détenus se rassemblent en cercle autour de lui. Purgeant une peine de sept années d'emprisonnement, la figure de proue de la filière djihadiste dite des Buttes-Chaumont, le premier à avoir combattu dans les rangs d'Al-Qaïda en Irak (la future matrice de l'État islamique), a déjà été exclu de plusieurs établissements pénitentiaires à cause de son prosélytisme. À Villepinte, deux détenus massifs lui servent de gros bras, encadrent le djihadiste, « *charismatique et influent* », dans la cour de promenade ; ce jour-là, ce sont eux qui distribuent les victuailles et répartissent les tapis de prière.

Sur les trente-quatre détenus ayant participé à l'événement organisé par el-Hakim, Mediapart a pu consulter les identités de dix-huit d'entre eux. Un seul était connu : le

membre d'une fratrie de trafiquants de drogue de La Courneuve, en Seine-Saint-Denis. D'après notre propre documentation, aucun de ces dix-huit n'a été impliqué par la suite dans un dossier terroriste.

En revanche, on ignore s'il figurait parmi les autres acteurs de cette prière collective mais, à l'époque, se trouvait à Villepinte un braqueur qui doit être jugé prochainement pour un attentat déjoué (renvoyé devant la cour d'assises spécialement composée pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle », il est présumé innocent).

Le 26 mars 2016, Anis Bahri se connecte sur l'application de messagerie Telegram. Il envoie un SOS à un compte utilisé par l'État islamique. Deux jours plus tôt, la DGSI a arrêté son complice présumé Réda Kriket en possession d'« *un arsenal supérieur à celui du 13-Novembre* », résumera un magistrat.

Sur Telegram, l'interlocuteur de Bahri lui demande s'il a un garant.

« Tu es de la part de qui, toi ?

— *Écoute, j'ai Abou Muqatil [la kounya utilisée par Boubakeur el-Hakim – ndlr], s'il est près de toi, tu peux lui demander. [...] Dis-lui : "C'est la personne qui t'a donné la veste Jack Wolfskin [marque allemande spécialisée dans les équipements d'extérieur – ndlr]"* », insiste Bahri.

Le seul moment dans leurs carrières criminelles respectives où el-Hakim et Bahri se sont croisés, c'est durant leur année de détention à Villepinte en 2008.

Dans l'interview qu'il accordera à Dabiq, le magazine en ligne de propagande de l'État islamique, Boubakeur el-Hakim expliquera à propos de ses années dans les prisons françaises : « *Nous devons faire face à des humiliations et à l'inconfort de ces mécréants. Mais, en même temps, c'était une formidable opportunité [...] d'expliquer notre courant [de pensée] et sa voie à la jeunesse emprisonnée.* »

Quand c'est son tour d'être élargi en janvier 2011, el-Hakim patiente à peine un mois avant de s'envoler pour la Tunisie. Là, il revendiquera l'assassinat de deux hommes politiques puis rejoindra la Syrie, où il sera suspecté d'avoir planifié pour le compte de l'État islamique la plupart des attentats ayant frappé l'Europe ces dernières années. [Au cours du récent procès du terroriste Sid-Ahmed Ghlam](#), une enquêtrice de la DGSI a déclaré qu'el-Hakim avait été « *le second* » d'un chef de l'État islamique « *dans le cadre de l'attentat du 13-Novembre* »... Le djihadiste franco-tunisien finira par être tué à Raqqa fin 2016 dans une attaque de drone de la Coalition.

C'est la perspective de trouver dans le flot de sortants de nouveaux Boubakeur el-Hakim qui inquiète les autorités françaises. Selon nos informations, ce sont 83 « *détenus terroristes islamistes* » (expression désignant les prévenus ou condamnés pour des actes terroristes en lien avec l'islam radical) qui sont sortis de prison en 2020 ; 64 autres doivent être élargis l'année prochaine ; 47 l'année suivante. Ils s'ajouteront aux 48 déjà sortis en 2019. Soit 242 sortants en quatre ans.

Au 30 mars 2020, le Service national du renseignement pénitentiaire (SNRP) dénombrait 327 détenus de droit commun identifiés comme radicalisés devant sortir dans les trois prochaines années. Le principal souci des services de renseignement est de déterminer le risque de récidive des uns et des autres.

« *Bien évidemment, nous sommes conscients de ce risque*, avouait fin 2019 Nicolas Lerner, directeur de la DGSI, lors de son audition par la commission d'enquête parlementaire dédiée à l'attentat de la préfecture de police de Paris. *Sur le plan de la menace endogène, c'est sans doute le risque le plus important, auquel nous avons commencé à être confrontés et auquel nous serons confrontés dans les années à venir.* »

D'autant que les détenus terroristes qui, [d'après une étude du Centre d'analyse du terrorisme \(CAT\)](#), effectuent une peine moyenne de 6 ans et 11 mois ont seulement, d'après une note consultée par Mediapart, 30 ans de moyenne d'âge quand ils sortent de prison.

Des « sortants » relevant de la première vague de djihadistes en France

Encore jeunes, ayant déjà une expérience criminelle, les sortants présentent des profils diversifiés, du détenu de droit commun radicalisé au terroriste endurci. « *En conséquence, leur niveau de dangerosité doit être finement évalué* », alerte une note commune datant de mai 2018 et signée de la DGSI et du Bureau central du renseignement pénitentiaire (devenu depuis le Service national du renseignement pénitentiaire, SNRP).

Parmi ceux qui sont déjà sortis, beaucoup étaient impliqués dans le djihad « *d'avant* » la proclamation du califat de l'État islamique. « *Des figures relevant de la première vague de djihadistes en France* », souligne la note précitée, telles que Djamel Beghal, libéré en 2018 après avoir purgé deux peines de dix années de prison, l'une pour un projet d'attentat fomenté en 2001 contre l'ambassade des États-Unis à Paris, l'autre pour un projet d'évasion en 2010 d'un autre terroriste. Au cours de sa première incarcération, cet homme jouissant d'une réputation de fin théologien, auréolée par un séjour en Afghanistan de novembre 2000 à juillet 2001, avait eu pour « élèves » Chérif Kouachi et Amedy Coulibaly, les futurs auteurs des attentats de janvier 2015.

Après avoir fait connaissance à Fleury-Mérogis, Chérif Kouachi (à gauche) et Djamel Beghal (à droite) jouent au foot dans le Cantal au printemps 2010. Photo de surveillance par les policiers de la Sous-direction antiterroriste (SDAT). © Document Mediapart

Libérés aussi Karim Koussa, un proche de Khaled Kelkal, qui avait été condamné à 30 ans de réclusion criminelle dans le cadre de la vague d'attentats de l'été 1995, et Safé Bourada, également condamné pour son rôle de logisticien lors de ces mêmes attentats. Libéré, Gilles Le Guen, « *le djihadiste breton* » qui purgeait une peine de huit ans de prison pour avoir combattu au Sahel dans les rangs d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi).

Libérés surtout les membres du réseau Camel partis pour la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan entre fin août et décembre 2008. Après avoir combattu en Afghanistan, trois d'entre eux avaient été arrêtés sur la route du retour en France. Le premier, interpellé à

Naples, avait sur lui une grille de cryptage pour des messages codés. Les deux autres, stoppés en Bulgarie et en Turquie, avaient, cachés dans les cadrans de leurs montres, des micro-cartes mémoire contenant des fichiers expliquant comment concevoir des « *armes de guerre (mines, obus), piéger des véhicules, créer des ceintures d'explosifs, [...] fabriquer des détonateurs à partir de téléphones portables ou de réveils* ».

Après leur arrestation, Moez Garsallaoui, un membre influent d'Al-Qaïda, chargé de l'accueil et de l'entraînement des volontaires européens en vue de mener des actions terroristes en Occident, avait confié à un correspondant : « *Mais il y a eu la pagaille en France. [...] On était sur le point de leur donner une gifle qu'ils n'auraient jamais oubliée !* » Il se rattrape l'année suivante en recevant Mohammed Merah lors du passage de celui-ci dans la région, avant qu'il n'assassine des militaires à Montauban (Tarn-et-Garonne) et des enfants juifs à Toulouse (Haute-Garonne). Les trois membres du réseau Camel, formés eux aussi par Garsallaoui, sont désormais libres.

Mais les deux tiers des sortants ont été impliqués dans les filières syro-irakiennes : des « *vellétaires* » frustrés de n'avoir pas pu rejoindre l'État islamique, des logisticiens des filières de départ ou des « *revenants* » rentrés avant la proclamation du califat. Certains d'entre eux avaient voulu frapper la France à leur retour, comme le Nordiste Lyes Darani, libéré en 2019.

Dès le 1^{er} janvier cette année, cela a été au tour de l'islamiste nantais Mohamed Achamlane, l'émir du groupe Forsane Alizza (les « *Cavaliers de la fierté* »), un « *groupe structuré prônant le djihad armé* » en France et qui organisait des entraînements de type « *paramilitaire* ». Au lendemain des attentats commis par Mohammed Merah, il avait qualifié l'attaque de Toulouse de « *bénédiction* » et déclaré vouloir « *mettre des cicatrices à la France* ». Les enquêteurs avaient retrouvé, sur son ordinateur, une liste de commerces juifs, dont des Hyper Cacher, intitulés « *cibles* »...

Autant de profils inquiétants. Et encore. « *La question se posera avec encore plus d'acuité dans les années à venir*, a prévenu Nicolas Lerner lors de son audition devant la représentation nationale précitée. *Les profils les plus durs sortiront dans les années à venir, notamment à compter de 2021 et 2022.* »

En cette année 2022 devrait normalement sortir Abdelmalek Tanem, un natif du Val-de-Marne qui était devenu sniper et faisait office de garde du corps d'un chef du service secret de l'État islamique. Condamné à neuf ans de prison pour sa participation à une simple filière d'envoi de djihadistes, il arrivera à l'échéance de sa peine. Seulement, le 12 décembre 2019, il a de nouveau été mis en examen pour « *séquestration en relation avec une entreprise terroriste* », [comme l'a révélé Le Parisien](#). Tanem est suspecté d'avoir été un des geôliers des quatre journalistes français – Didier François, Édouard Élias, Nicolas Hénin et Pierre Torres – otages de l'État islamique entre juin 2013 et avril 2014. Faisant l'objet d'un nouveau mandat de dépôt criminel, sujet à discussion puisque la cour d'appel devrait se prononcer prochainement sur la nullité de la procédure le concernant, sa date de sortie est désormais incertaine, tributaire des prochaines décisions de justice.

Certains, une fois libérés, affichent une prise de distance vis-à-vis de l'idéologie djihadiste, voire s'éloignent de leurs anciens complices. D'autres, au contraire, témoignent d'une envie pressante de passer à l'acte. Souvent les détenus les plus impulsifs et violents. En février 2016, un djihadiste a été assigné à résidence le jour même de son élargissement, avant

d'être de nouveau incarcéré deux mois plus tard, avec un détenu de droit commun radicalisé : ils sont suspectés d'un projet d'attentat.

En octobre 2017, deux détenus sur le point d'être libérés étaient arrêtés au sein de la maison d'arrêt de Fresnes. Ils étaient suspectés d'avoir fomenté depuis leur cellule un attentat. Une fois dehors, ils envisageaient de prendre pour cible des surveillants pénitentiaires, des policiers ou d'organiser une prise d'otages. Fin mars 2019, dénoncé par un ancien codétenu, un repris de justice de 21 ans était interpellé. Fasciné par Mohammed Merah, l'assassin de l'école Ozar-Hatorah, il projetait de mener une attaque dans une école maternelle...

Dans le courant de l'été 2019, trois hommes, un « revenant » du djihad sur le point d'être libéré, un converti radicalisé et un ancien légionnaire, qui s'étaient rencontrés en prison, sont interpellés. Le militaire avait été relâché quelques mois plus tôt. [D'après Le Parisien](#), ils auraient évoqué diverses cibles, dont des gardiens de prison, des sites institutionnels ou encore des passants.

Jusqu'ici, ces projets, un peu précipités, ont pu être déjoués.

« Il faut qu'ils dégustent ! »

Ce sont les sortants se projetant sur le long terme qui inquiètent le plus les services de renseignement. Ceux qui pourraient, selon la note commune DGS/ SNRP, « *élaborer des projets terroristes plus ambitieux, impliquant un temps de préparation plus long et une capacité de dissimulation avérée* ». Selon nos informations, des conversations ont été surprises dans des quartier d'isolement, au cours desquelles des détenus terroristes s'interrogeaient sur la capacité de surveillance des services de renseignement au regard du nombre d'objectifs supposés...

Le 30 novembre 2016, était trouvée dans la cellule d'un jeune djihadiste écroué deux mois plus tôt une liste d'éléments chimiques susceptibles d'entrer dans la composition d'explosifs. Les surveillants de Fresnes avaient remarqué que le nouveau détenu fréquentait Jérémy Bailly, un des cerveaux de la cellule dite de Cannes-Torcy, qui purge une peine de 28 années de réclusion criminelle pour l'attentat d'une épicerie casher de Sarcelles.

Trois ans plus tôt, en janvier 2013, avait été découvert dans la cellule du même Bailly, alors écroué à la maison d'arrêt de Meaux-Chauconin, un courrier adressé à un complice à l'extérieur lui décrivant de manière très précise le mode d'emploi pour confectionner un engin explosif en se servant d'« *une cocotte-minute* », fournissant la liste des matières premières, expliquant de quelle manière s'en procurer ainsi que les proportions à respecter. Jérémy Bailly accompagnait sa « *recette de fabrication d'engin explosif* » de schémas explicatifs et désignait des cibles : « *Pense bien à la prise d'otage, c'est discret et ça paye ! [...] Il faut qu'ils dégustent [...] ! Achète tout, explosifs, grenades, tout et munitions, pour l'argent fais une quête, tu dis : c'est pour la pauvreté en Somalie [...]. Tu vas sur Internet, tu fais des recherches sur les juges antiterroristes et les têtes que tu peux atteindre tu vois, inch'Allah, tu trouves les mecs de la DCRI [la précédente appellation de la DGS – ndr], c'est pareil* »...

De longue date, les djihadistes mettent à profit leur incarcération pour améliorer leur savoir-faire en vue de futurs attentats. Sur une écoute, Smaïn Ait Ali Belkacem, l'artificier des attentats de 1995, évoquait en 2010 une action en France « *pour l'honneur* ». Des recettes de poison sont alors retrouvées dans la cellule de celui qui est condamné à perpétuité. Jugé quelques années plus tard, Belkacem sera condamné à 12 ans de prison supplémentaires par la XVI^e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour un projet d'évasion, mais sera relaxé des accusations de projet d'attentat. « *Sur le plan strictement juridique, le tribunal n'a pas pu faire le lien entre l'élément matériel (les recettes de poison) et les conversations téléphoniques* », expliquera une magistrate à l'issue du délibéré.

Des attentats de janvier 2015 à ceux du 13-Novembre en passant par Magnanville, les Champs-Élysées ou Saint-Étienne-du-Rouvray, les services de renseignement n'oublient pas que, ces dernières années, plusieurs attentats ont été commis par des individus « *dont le passage en détention avait joué un rôle significatif dans leur radicalisation violente* ». La note commune de la DGSJ et du SNRP souligne que les futurs terroristes ont pu « *mettre à profit ce temps carcéral pour évoluer dans la sphère djihadiste, renforçant leur détermination au contact d'autres individus radicalisés et développant un relationnel carcéral susceptible d'être utilisé dans le cadre d'un projet terroriste (conseils opérationnels, recrutement de complice, fournisseurs d'armes à feu)* ».

L'exemple d'Adel Kermiche est à ce sujet particulièrement éclairant. De petit aspirant maladroit au djihad, Kermiche s'est métamorphosé en futur tueur du prêtre Jacques Hamel lors de ses dix mois en prison, à Fleury-Mérogis, aux côtés de terroristes chevronnés.

Dans les coursives de Fleury-Mérogis, le jeune Normand de 18 ans côtoie une bonne partie du Bottin mondain du terrorisme islamique. Cinq hommes, tous écroués pour, au minimum, « *association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme* », ont partagé sa cellule. L'un d'eux est suspecté d'avoir fomenté des tentatives d'assassinat contre des militaires, des policiers et des juifs. Parmi les codétenus présents lors de l'incarcération de Kermiche, on recense encore 24 djihadistes, dont deux hommes qui projetaient une attaque contre la base militaire de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales), au cours de laquelle ils auraient filmé la décapitation d'un haut gradé, ou encore un autre qui ambitionnait d'assassiner le préfet du Loiret et de s'attaquer à une centrale nucléaire...

À telle enseigne qu'une fois leur fils remis en liberté sous contrôle judiciaire, les parents de Kermiche « *continuaient à le surveiller avec attention, craignant les enseignements qu'il avait pu recevoir d'individus radicalisés lors de sa détention* », comme le notera un rapport de synthèse de la Sous-direction antiterroriste (SDAT), chargée de l'enquête sur l'attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray. En vain.

Lors d'une conférence en septembre 2019 du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure (CRSI), celui qui était alors le coordinateur national du Renseignement et de la lutte antiterroriste (il est désormais directeur de cabinet du ministre de l'intérieur), Pierre de Bousquet de Florian, avait reconnu : « *Les sortants, c'était un angle mort...* »

Pour y remédier, les services de renseignement se sont organisés pendant que le Parlement [tente, avec difficultés, de légiférer](#). La mesure la plus simple à appliquer : l'expulsion des « *sortants* » étrangers. Selon nos informations, près d'un quart des terroristes libérables sont de nationalité étrangère ; dans le lot, certains sont susceptibles d'être exposés à des

mesures d'éloignement du territoire national, dès lors que leur comportement caractérise une menace actuelle et grave. Les individus ayant une double nationalité peuvent quant à eux (à condition que les faits pour lesquels ils ont été condamnés remontent à moins de 15 ans après l'obtention de la nationalité française) être déchus de leur nationalité, à l'instar de Djamel Beghal, un Algérien auquel la nationalité française a été retirée en 2006 (durant sa période de détention).

Mais certains djihadistes sont prêts à tout pour trouver une échappatoire. Le Polonais Christian Ganczarski finissait de purger une peine de 18 années de réclusion criminelle pour son implication dans l'attentat de Djerba lorsqu'en janvier 2018, il a agressé trois surveillants du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais) en criant « *Allahû akbar* ». Les services se demandent si la vraie raison de cette agression ne serait pas à chercher dans la volonté d'échapper à un transfert aux États-Unis dans le cadre de l'enquête sur le 11-Septembre de la part de celui qui a été le responsable du parc informatique d'Al-Qaïda et a fréquenté Oussama Ben Laden... Aujourd'hui, dans les coursives des prisons françaises, le fait d'agresser des surveillants dans l'espoir d'échapper à une mesure d'éloignement aux États-Unis ou en Russie porte un nom : « *Faire une Ganczarski* »...

Le futur terroriste avait affiché une photo de Ben Laden dans sa cellule...

Pour les autres sortants, le renseignement pénitentiaire diffuse, depuis le mois de mai 2017, aux autres services de renseignement compétents une note de signalement en fin d'incarcération (NSFI) avant la libération des « *détenus terroristes islamistes* » ou radicalisés. Ces notes contiennent l'ensemble des informations récoltées durant l'incarcération du détenu.

Depuis fin octobre 2019, un système d'alertes automatiques prévient les services de renseignement comme les services judiciaires de la date et de l'heure de la libération de ces personnes.

Enfin, sous l'égide de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), absorbée par la DGSI en début d'année, se tient tous les mois une réunion entre les divers services et administrations concernés afin de dresser un tableau exhaustif des personnes appelées à être libérées. Des briefings qui complètent, à l'échelon national, le travail des « *groupes d'évaluation départementaux (GED)* », pilotés par les préfets.

Il s'agit d'évaluer au mieux le degré de menace que ces sortants représentent, en distinguant les profils, par exemple entre un mentor expérimenté qui pourrait pousser au passage à l'acte et un détenu de droit commun radicalisé, avec une certaine propension à la violence, susceptible de commettre lui-même une attaque soudaine.

Parmi les éléments pris en compte pour déterminer ceux susceptibles de constituer une menace, le rapport d'activité 2018 de la délégation parlementaire au renseignement liste « *leur champ relationnel (en détention et à l'extérieur), leur intérêt pour la propagande djihadiste, ainsi que l'évolution de leur comportement* ».

Les réunions mensuelles de l'UCLAT ont aussi pour objectif de s'assurer de la prise en charge du moindre des sortants par un service de renseignement ou, si une nouvelle procédure est déjà ouverte, de police judiciaire.

La DGSI assure le suivi des sortants « *présentant le plus haut niveau de dangerosité* », précise le rapport de la délégation parlementaire au renseignement. Notamment tous ceux ayant fomenté dans le passé des projets d'attentat. « *La répartition de compétences est la suivante : tous les détenus sortants condamnés pour des faits de terrorisme sont suivis par la DGSI ; les détenus sortants condamnés pour des faits de droit commun sont suivis par un autre service, sauf évocation par la DGSI* », précisera Nicolas Lerner lors de son audition par la commission d'enquête parlementaire dédiée à l'attentat de la préfecture de police de Paris. Selon le patron de la DGSI, son service avait pris en compte, en 2019, 120 sortants, un peu moins d'une soixantaine d'ex-détenus terroristes islamistes et un peu plus de droit commun radicalisés. Selon nos informations, 140 nouveaux clients se sont ajoutés en 2020 au portefeuille de la DGSI. Les autres sortants sont pris en charge par le Renseignement territorial (les ex-RG) et la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris (DRPP).

Malgré tout, ce travail de coordination entre le monde fermé de la détention et celui de l'extérieur n'empêche pas les attentats. Le 11 décembre 2018, Cherif Chekatt tue cinq personnes au marché de Noël de Strasbourg. Il s'est radicalisé au cours de ses divers allers-retours en prison à compter de 2008. Cette évolution avait été repérée par le renseignement pénitentiaire, « *si bien qu'un suivi par la DGSI avait été mis en place lors de sa dernière sortie de détention, fin 2015* », soulignera le rapport de la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation en juin 2019.

Selon nos informations, Chekatt avait affiché une photo d'Oussama Ben Laden dans sa cellule. Son comportement effrayait jusqu'à ses codétenus. « *Le renseignement pénitentiaire nous transmet alors son environnement susceptible de lui assurer un éventuel soutien logistique, se souvient un officier de la DGSI. Ils nous tracent son relationnel, ses taules, ses codétenus et leurs pedigrees. Quand il sort, on le filoche. Toutes les techniques de renseignement y passent mais on ne détecte rien. Il ne va pas à la mosquée, il ne voit personne. On ne détecte rien...* »

Les djihadistes ont théorisé le passage en détention comme une étape nécessaire pour se perfectionner dans la perspective de leurs attentats futurs. Moins de dix jours après avoir perpétré [le premier attentat revendiqué au sein d'un établissement pénitentiaire](#), Bilal Taghi se vante devant deux détenus : « *Là, je fais mes débuts en prison, mais bientôt ce sera dehors.* »

Dans le courant de l'été 2015, deux des membres de la filière djihadiste dite de Strasbourg, Karim Mohamed-Aggad, le frère d'un des futurs kamikazes impliqués dans le massacre du Bataclan, et son ami Ali Hattay [échangent via WhatsApp](#) depuis leurs maisons d'arrêt respectives.

« *Ils vont faire quoi de tous ces djihadistes...*, fait mine de s'interroger Hattay.

— *Ils sont foutus, mon vieux, on est plus de 120 en prison.*

— *Et ça, c'est juste la prison...*

— *Woulah, ils savent pas l'erreur qu'ils ont fait[e] de nous mettre en prison. [...] Sur Facebook, un gars a mis : "Chaque frère qu'ils enferment, c'est un soldat qu'ils forment !" »*

Karim Mohamed-Aggad et Ali Hattay seront libérés en 2022.